

Association Cap sur les Métier d'Arts
Adresse : 5D rue de Saint-Malo
35 000 RENNES

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

du 06 juillet 2023

Le 07 juillet 2023 à 18 heures, les fondateurs de l'association CAP SUR LES METIERS D'ARTS (CSMA) se sont réunis en assemblée générale constitutive au 10 Lieu-dit La Brosse 35520 La Chapelle des Fougeretz.

Après vérification de la feuille de présence, il est constaté au début de l'assemblée :

41 personnes présentes :

Loïc GALLAIS ; Elise CRESPEL ; Gwénaëlle OSMONT ; Pascaline DUPUY ; Jany TIZON ; Anne FOUGERAY ; Véronique LENOUY BRICET ; Catherine HINNEKINT ; Christine JAMAULT ; Nathalie BUTAULT ; Laura AUBRY ; Jacqueline CHILOUX ; Evelyne BOURDON ; Martine PIEL ; Nelly CHAUVIN ; Joelle JEGAL ; Anne Claude GERARDOT ; Claudine TALAMO ; Béatrice PANAGET ; Patricia SOULABAILLE ; Gaby SIMON ; Marie DUPONT ; Christine BAGLINIERE ; Lydie MARQUENIE ; Marie RODRIGUEZ ; Claude MONHAROUL ; Martine PICHON ; Marie Laurence DESRE ; Nadia PIOU ; Jacqueline COEURQUETIN ; Brigitte LE BELL ; Christian GALLAIS ; Gwenaëlle BOUGET ; Séverine HAMON ; Sylvie ROCHETTE ; Sophie GAUCHER ; Isabelle CHARPY ; Marie-Hélène LE CAM ; Gérard HOUDUS ; Andrée JEANSON ; Pascale HUMBERT

1. Désignation du président de séance :

L'assemblée générale désigne à l'unanimité Loïc GALLAIS en qualité de président de séance. Le président de séance rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Proposition du nom de l'association ;
- Présentation du projet de statuts ;
- Présentation du budget prévisionnel ;
- Désignation des premiers membres du conseil
- Election des membres du bureau par le conseil d'administration
- Présentation de la rémunération du futur salarié
- Proposition des tarifs & modalités d'inscription
- Planning prévisionnel
- Présentation du lieu trouvé pour les activités de l'association

2. Délibération portant sur le nom de l'association :

Le nom convient à la majorité des personnes présentes, il est cependant convenu qu'il est un peu long. Il est convenu que l'association pourra mettre en place une réflexion sur ce thème durant l'année scolaire prochaine.

L'idée d'utiliser l'acronyme CSMA notamment pour la création du logo est abordée.

Après discussion, le nom « Cap sur les métiers d'art » est adopté à l'unanimité.

3, Présentation et délibération sur les statuts :

Le président de séance expose les motifs du projet de création de l'association et ses missions. Il commente le projet de statuts. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Après quoi le projet de statut est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

4, Présentation et délibération du budget prévisionnel :

Le président de séance expose le budget prévisionnel. Il commente d'abord les ressources puis les charges.

Après discussion, quelques modifications sont apportées au budget, notamment concernant la prévision sur les charges d'électricité et le prix de l'adhésion. Il est aussi décidé de revoir en conseil d'administration le prix de la mise à disposition des locaux pour les intervenants extérieurs.

Après cette discussion le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

5, Désignation des premiers membres du conseil d'administration :

Le président de séance se propose tout d'abord volontaire pour entrer au conseil d'administration. Il demande ensuite s'il y a des membres de l'assemblée générale souhaitant intégrer le bureau. Pascale HUMBERT, Marie RODRIGUEZ, Nathalie BUTAULT, Isabelle CHARPY, Séverine HAMON et Gwénaëlle OSMONT se portent volontaire.

L'assemblée générale constitutive désigne à l'unanimité en qualité de premiers membres du conseil :

- « GALLAIS, Loïc, Français, 5D, rue de Saint-Malo, 35000 RENNES, gérant »
- « HUMBERT Pascale, 5, rue Max Jacob, 35000 RENNES, enseignante »
- « RODRIGUEZ Marie, 9, rue de la Vigne Fleurie, 35260 CANCALE, retraitée »
- « BUTAULT Nathalie, 2, chemin de Seiche, 35770 VERN S/ SEICHE, conseillère emploi »
- « CHARPY Isabelle, 6, allée de Pont l'Abbé, 35700 RENNES, retraitée »
- « HAMON Séverine, 23, rue Christian Bernon 35000 RENNES, Responsable communication »

- OSMONT Gwénaëlle, Le Fouisseul 35250 SAINT GERMAIN S/ ILLE, chef de projet amélioration continue

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée de 2 ans.

6, Election des membres du bureau :

A la suite de la désignation des membres du conseil d'administration, ceux-ci élisent au poste de :

- Président : Loïc GALLAIS
- Vice-présidente : Marie RODRIGUEZ
- Trésorière : Gwénaëlle OSMONT
- Secrétaire : Nathalie BUTAULT
- Secrétaires adjointes : Pascale HUMBERT ; Séverine HAMON

Les membres du conseil ainsi élus acceptent leurs fonctions.

7, Rémunération du salarié :

Le président présente le projet de rémunération de la future salariée.

- SMIC mensuel annualisé sur une base de 35h hebdomadaire.
- SMIC BRUT 2023 : 1747,20€
- SMIC NET 2023 : 1383,08€
- MUTUELLE : 1200€ (100€ / mois)
- PREVOYANCE : 360€ (30€ / mois)
- PRIME ANNUELLE : 1000€ / + 1 part du résultat après impôt si celui-ci est positif (après vote en CA)

Il est convenu que le salaire prévu est en deçà du niveau de qualification requis. Aussi, il est convenu de revoir la grille de salaire au bout de 6 mois d'exercice en conseil d'administration, en fonction de son chiffre d'affaires.

Le projet de rémunération est adopté à l'unanimité.

8, Tarifs & modalités d'inscription :

L'adhésion à l'association est fixée par l'assemblée générale à 20€ pour l'année scolaire 2023-2024.

Les tarifs des activités seront fixés par les différents intervenants et apparaîtront dans le bulletin d'adhésion.

9, Planning des activités :

Les activités de l'association débuteront le 06 septembre avec dans un premier temps 2 activités : Réfection de fauteuil et Couture ameublement.

Ces 2 activités se déclineront de la façon suivante :

- Fauteuil :

Hors vacances scolaires :

- 1 mardi matin sur 2
- 1 mardi après-midi sur 2
- 1 mardi soir sur 2
- 1 mercredi matin sur 2
- 1 mercredi après-midi sur 2
- Tous les jeudis
- Tous les vendredis
- 1 samedi par mois

Vacances scolaires :

- Toussaint : 4 jours
 - Noël : 4 jours
 - Hiver 4 jours
 - Pâques : 4 jours
 - Eté : 4 jours
- Couture ameublement :
- 1 mercredi matin sur 2 (3h)

D'autres activités pourront avoir lieu en cours d'année, sur les créneaux restant disponibles.

10, Lieu des activités :

Les activités auront lieu pour l'année 2023-2024 au 08 lieu-dit La brosse 35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ.

Le siège social sera situé conformément au statut au 25 rue d'Ouessant 35520 SERVON SUR VILAINE. Il sera éventuellement modifié en cours d'année sur décision du conseil d'administration.

Signatures

Prénom, NOM, Fonction

Gwénaëlle Osmont - Trésorière

